



## Conditions Générales de Vente



### Article 1 – Application

Les conditions générales de vente sont applicables à toutes les commandes de prestations de services passées à

« *Conseils Ecrits Services* » représentée par Madame Carole VARD - EI,  
micro-entreprise enregistrée au Répertoire des Métiers dont le  
numéro de SIRET est le 814 136 230 00020.

### Article 2 – Prestations

« *Conseils Ecrits Services* » propose des prestations ponctuelles ou récurrentes en gestion administrative, prestations digitales, en communications pour les professionnels, les associations ou les particuliers.

### Article 3 – Engagement

« *Conseils Ecrits Services* » engage son savoir-faire et son professionnalisme à la bonne réalisation des missions qui lui sont confiées, ainsi qu'à respecter les délais convenus avec les clients lors de la prise de commande.

### Article 4 – Lieux

Les prestations sont réalisées depuis le bureau de « *Conseils Ecrits Services* ».

Toutefois, pour des raisons pratiques, de logiciels ou autres, Madame Carole VARD pourra se déplacer dans les bureaux du client moyennant la participation aux indemnités kilométriques du client, selon le barème en vigueur.

### Article 5 – Devis et commande

Toute demande de prestation adressée à « *Conseils Ecrits Services* » donne lieu à l'établissement d'un devis personnalisé, gratuit et sans engagement.

Tout devis daté, signé et portant la mention « Bon pour accord » sera considérée comme une commande ferme et définitive.

## Article 6 – Tarifs

Les tarifs des prestations sont ceux en vigueur au moment de la prise de commande par le client.

Les tarifs sont libellés en euros et ne sont pas soumis à la TVA, conformément à l'article 293B du CGI.

Les tarifs sont révisables au 1er janvier de chaque année, toutefois « *Conseils Ecrits Services* » s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment sans avis préalable, tenant compte par exemple d'évènements liés à la législation ou nouvelles réglementations.

## Article 7 – Majorations et frais supplémentaires

Toute prestation réalisée en urgence à la demande du client sera majorée comme suit :

en urgence dans la journée + 20 %, le soir après 18h00 (17h00 le vendredi) + 25 %,  
les week-ends et jours fériés + 50 %.

Des frais supplémentaires peuvent s'ajouter au devis accepté par le client :

- frais d'affranchissement au tarif en vigueur de la Poste,
- frais de livraison des prestations,
- frais de sauvegarde de documents : CD, DVD, clé USB,
- fournitures spécifiques à la réalisation des prestations.

## Article 8 – Droit de rétractation et d'annulation

Le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours ouvrés suivant la date de signature du devis et uniquement s'il est prévu un début d'exécution de la prestation postérieur à un délai de 14 jours.

Toutefois, toute annulation de commande devra être soumise à « *Conseils Ecrits Services* » par écrit et aucune annulation de commande ne pourra être acceptée lorsque la prestation est débutée.

## Article 9 – Modalités de paiement

Le règlement des prestations devra être régularisée au plus tard à la date indiquée sur la facture.

Le règlement peut être effectué par espèces, chèque ou virement bancaire.

## Article 10 – Délais de livraison

*Début des travaux :*

La réalisation des prestations débute dès la signature du devis et des présentes CGV.

*Délais :*

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif, « *Conseils Ecrits Services* » s'engage à les respecter, mais leur dépassement en cas d'ajout de nouvelles prestations ne peut en aucun cas donner lieu à l'annulation de la commande, ou à bénéficier de dommages et intérêts au profit du contractant.

Tout dépassement de délais dû à des modifications demandées par le client en dehors de la prestation prévue sur le devis entraînera une facturation supplémentaire à la charge du client.

## Article 11 – Retard de paiement

Conformément à la loi n° 921442 du 31/12/1992, tout défaut de paiement à la date de règlement figurant sur les factures des prestations fournies par « *Conseils Ecrits Services* », des pénalités de retard seront appliquées au taux de 2,70 % par mois, applicables dès le premier jour de retard (soit 3 fois le taux de l'intérêt légal).

Conformément à la loi 2012-387 du 22 mars 2012, le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012, articles L.441-6 et D441-4 du Code de Commerce, tout retard de paiement entraîne l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, dès le premier jour de retard.

## Article 12 – Transmission des données

Le client s'engage à fournir à « *Conseils Ecrits Services* » tous les éléments nécessaires à la réalisation de la mission.

Toute omission de la part du client pourra entraîner une révision de la date de livraison des prestations, voire une annulation de la commande.

Le client peut, à sa convenance, transmettre ses données :

- par courriel : [conseilsecritsservices@gmail.com](mailto:conseilsecritsservices@gmail.com)
- par téléphone : 06 31 58 85 70

## Article 13 – Respect de la vie privée

« *Conseils Ecrits Services* » s'engage à respecter la confidentialité tant des données transmises par le client, que des travaux réalisés.

Toutefois, la responsabilité de « *Conseils Ecrits Services* » ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par internet.

#### Article 14 – Loi informatique et liberté

Conformément à l'article 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le client disposera d'un droit de rectification, de modification et de suppression des données qu'il aura communiqués à « *Conseils Ecrits Services* ».

#### Article 15 – Cas de force majeure

La responsabilité de « *Conseils Ecrits Services* » ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations découle d'un cas de force majeure.

Celle-ci s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible (art 1148 du Code Civil) soit problème de santé, catastrophes naturelles, mouvements sociaux, guerre ou malveillance.

#### Article 16 – Jurisdiction

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution d'un contrat conclu avec « *Conseils Ecrits Services* » sera de la compétence du Tribunal d'Instance d'Angers.



Je soussigné(e) .....

Représentant(e) de la Société .....

reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente de

« *Conseils Ecrits Services* » - 1 rue Pascal – 49400 Saumur

A ....., le .....

(Fait en deux exemplaires)

Signature